

Le 21 septembre 2000

L'UNICE DEMANDE QUE LE CONSEIL DÉFINISSE UN CALENDRIER PRÉCIS POUR LA LIBÉRALISATION DES TRANSPORTS FERROVIAIRES DE MARCHANDISES

Lors d'une rencontre qui s'est tenue aujourd'hui avec le Ministre Gayssot, Président du Conseil des Ministres "Transport" de l'Union européenne, l'UNICE et les représentants des milieux d'affaires en Europe ont insisté pour que le Conseil donne suite aux propositions stratégiques de la Commission européenne et aux résolutions du Parlement européen en matière de libéralisation ferroviaire.

"Les entreprises européennes demandent que soit fixée une échéance précise pour l'ouverture du secteur "marchandises" à la concurrence, pour les transports nationaux aussi bien qu'internationaux" a déclaré M. Cloquet, Directeur des Affaires industrielles à l'UNICE.

Exprimant la position de l'UNICE, d'EUROCHAMBRES, du CEFIC, Eurocommerce et du European Shippers' Council, M. Cloquet a remis au Président Gayssot un manifeste exposant les motifs pour lesquels la libéralisation des chemins de fer est un impératif incontournable pour l'avenir économique de l'Europe et pour pouvoir progresser vers le développement durable. La libéralisation est également essentielle pour renverser le déclin des chemins de fer dans l'Union européenne ; la part du fret ferroviaire dans l'ensemble des transports terrestres s'est réduite de 35% en 1970 à 15% en 1998. Dans le même temps, elle passait de 33% à 41% aux USA.

"Conscient des enjeux, le Parlement européen a fixé l'horizon 2005 comme date-butoir pour la libéralisation. Les entreprises se félicitent de cette orientation et demandent instamment au Conseil de ne pas adopter la politique de l'autruche, consistant à ne fixer aucune échéance quelle qu'elle soit", a déclaré M. Cloquet.

Pour développer l'usage du rail, la solution ne consiste pas du tout à alourdir la fiscalité (énergétique et autre) sur le transport routier. Elle consiste au contraire à améliorer la qualité des services ferroviaires et à abaisser leurs coûts. Il y a beaucoup à apprendre de l'expérience de la Suède où les diminutions de prix, dues à la libéralisation, ont déjà atteint 10% en moyenne. "La création d'un marché intérieur des transports ferroviaires, en ligne avec les objectifs adoptés par les chefs d'Etat au sommet européen de Lisbonne, fait partie des réformes structurelles nécessaires pour rétablir l'attractivité de l'Europe comme zone d'investissement", ont indiqué les représentants de l'industrie.

Pour plus d'informations, contactez:

CEFIC: M. Philippe Deroisy +32 (0)2 6767272

European Shippers' Council: M. Chris Welsh/Mme Sarah Crockford +32 (0)2 2304140

Eurochambres: Mme Brigitte Ollier/Mme Anne Goddevrind +32 (0)2 282.08.50

UNICE: M. Wytze Russchen/M. Ewout Klungel : +32 (0)2 2376562 /+32 (0)2 2376544